

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 février 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Est absent :

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2018-02-025 Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-02-026: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance

7. Refinancement des règlements 248-2007 (SHQ), 287-2012 (Camion incendie) et 291-2012 (Camion et rétrocaveuse) et financement du règlement 350-2017 (route 352)
8. A) Renouvellement des assurances avec la MMQ.
B) Offre d'assurance supplémentaire de la MMQ.
9. Adoption du règlement 353-2018 ayant pour objet de remplacer le CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE.
10. A) Confirmation de l'entente avec le directeur général
B) CPA/Cotisation 2018.
11. A) Nomination du chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle.
B) Adoption du rapport annuel du service d'incendie.
12. A) Premiers répondants/ouverture de poste
B) Rencontre avec le SSSS pour les premiers répondants
13. Coop d'habitation /demande d'appui des maires de la MRC de Mékinac pour déposer le projet de la phase II dans le cadre du Fonds des Régions Desjardins.
14. Réparation des bandes du Dek Hockey, installation d'un puisard, demande un espace de rangement et l'installation d'une laveuse/sècheuse
15. A) Projet croque-livres et coffre à jouet
B) Projet de parc sur la rue Piché
16. Jardinières et fleurs/offre de service (Même prix que 2017).
17. Comité organisateur du concours de Lipsyng/demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement.
18. A) Fondation MIRA/demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique.
B) La randonnée Jimmy Pelletier/demande d'autorisation de passage
19. Comité culturel/paiement d'une partie de l'atelier de danse Hip-Hop.
20. France Lafond/demande de commandite du prix de location de la salle Aubin pour l'organisation d'un souper bénéfique au profit de l'équipe de la Boulangerie Germain du relais pour la Vie.
21. Laurence Poiré pose sa candidature pour le poste de sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste.

- 22 Programme des baux de villégiatures/choix de travaux
- 23 ARPE-Québec/Écocentre
- 24 Marco Bacon demande d'acheter une partie de terrain de la municipalité sur la rue Notre-Dame (Terrain ancienne usine Groleau).
- 25 Vente du slasher.
- 26 Période de questions de l'assistance.
- 27 Affaires nouvelles:
 - a. Demande d'aide financière de Belle à Croquer
- 28 Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-02-027: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2018

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de janvier 2018

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOTQ nous demande de fixer un règlement sur la rémunération des élus de la MRC. Pour les municipalités dotées d'un règlement sur la rémunération antérieur au 1^{er} janvier 2018, ces règlements continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient modifiés.

Ministre du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec.

Le MDDELCCCQ nous informe que l'indexation pour les redevances pour l'année 2018 régulière exigibles sont de 12.21\$ la tonne métrique (2017/12.03\$) pour les redevances supplémentaire exigible 10.36 (2017/ 10.21\$) et les redevances totales sont de 22.57\$ la tonne métrique en 2018.

M.R.C. Mékinac

Le MRC de Mékinac nous informe de son nouveau service de développement économique. Ce service servira l'intégration du développement économique au sein de la structure même de la MRC vise à faciliter le travail, éviter à certains moments le dédoublement et ce avec le souci d'offrir un service efficace et rapide pour le client.

Mutuelle des Municipalités du Québec

Un montant de 1 950 \$ sera versé à notre compte. Ce montant correspond à la 9^e ristourne consécutive de la MMQ.

Opération Nez Rouge de Mékinac

ONRM nous envoie le bilan 2017. Dans ce bilan nous constatons que 177 accompagnements ont été effectués cette année comparativement à 149 l'an passé.

Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie les lettres patentes qui assureront la création de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac.

RÉSOLUTION : 2018-02-028: Dépôt de la correspondance de janvier 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-02-029: Approbation des comptes de janvier 2018

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2018 au montant de 313 186.27 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault félicite Caroline Poisson et Julie Bertrand pour leur implication dans l'organisation du Noël des Enfants.

RÉSOLUTION : 2018-02-030 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 193 600 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 193 600 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
248-2007	67 900 \$
287-2012	52 000 \$
291-2012	52 900 \$
350-2017	918 770 \$
350-2017	102 030 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 350-2017, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS COUTURE, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	136 300 \$	
2020.	140 800 \$	
2021.	117 700 \$	
2022.	121 600 \$	
2023.	125 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	551 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 350-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2018-02-031: Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 février 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0040 %
Montant :	1 193 600 \$	Date d'émission :	13 février 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 1 193 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

136 300 \$	3,00400 %	2019
140 800 \$	3,00400 %	2020
117 700 \$	3,00400 %	2021
121 600 \$	3,00400 %	2022
677 200 \$	3,00400 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,00400 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

136 300 \$	2,00000 %	2019
140 800 \$	2,30000 %	2020
117 700 \$	2,45000 %	2021
121 600 \$	2,65000 %	2022
677 200 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,81800

Coût réel : 3,02783 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

136 300 \$	3,11000 %	2019
140 800 \$	3,11000 %	2020
117 700 \$	3,11000 %	2021
121 600 \$	3,11000 %	2022
677 200 \$	3,11000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,11000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 1 193 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 248-2007, 287-2012, 291-2012 et 350-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Renouvellement des assurances de la municipalité avec la MMQ

Ce sujet est reporté; car nous n'avons pas encore reçu le renouvellement de la MMQ.

Rés. 2018
02-032:

MMQ/offre d'assurance supplémentaire

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des offres pour les protections additionnelles d'assurance et de l'explication de la clause de règle proportionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décline offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour les protections supplémentaires suivantes : Tremblement de terre, inondation, Umbrella, frais de justice, et la loi C-21.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-02-033 : RÈGLEMENT 353-2018 : Règlement ayant pour objet de remplacer CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THECLE

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le RÈGLEMENT 353-2018 : Règlement ayant pour objet de remplacer CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THECLE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018
02-034:

Entente avec le directeur général

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle confirme l'entente avec le directeur général allant du 1 janvier 2016 au 21 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 201802-035: CPA/Cotisation 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation 2018 de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 1 096.26 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 201802-036: Nomination du chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que M. Yvan Francoeur a été nommé chef aux opérations par intérim du service d'incendie de Sainte-Thècle en juin 2017 pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été affichée à l'interne par Christian Paré, directeur de la SISEM, pour trouver parmi les pompiers un chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que trois personnes ont donné les noms pour être chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne a les qualifications et la formation nécessaires pour occuper ce poste immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Stéphane Magnan comme Chef aux opérations pour le service d'incendie de Sainte-Thècle et il débutera cette nouvelle fonction le 1^{er} mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 201802-037: Adoption du rapport annuel et le bilan du directeur incendie pour le service d'incendie de Sainte-Thècle

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport annuel le bilan préparé par le directeur du service d'incendie pour la SISEM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 201802-038: Premiers répondants /ouverture de postes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle ne dispose que d'un seul premier

répondant;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire fournir un meilleur service à la population en embauchant de nouveaux premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- affiche le poste de premiers répondants afin de trouver 3 nouveaux candidats.
- Les des premiers répondants seront rémunérés au tarif du salaire minimum pour la formation plus les frais de transport et de repas.
- Le salaire des premiers répondants sera de 25.00 \$ par intervention à compter du 5 février 2018.
- Demande à la SSSS que seulement les priorités 0-1 soient affectées à nos premiers répondants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rencontre avec le SSSS pour les premiers répondants

Cette rencontre aura lieu à la salle du conseil municipal le lundi 12 mars 2018 de 9 heures à 12 heures. Tous les membres du conseil sont invités à cette rencontre.

Rés. 2018
02-039:

Coopérative de Solidarité en habitation/demande d'appui des maires de la MRC de Mékinac pour déposer le projet de la phase II dans le cadre du Fonds des Régions Desjardins

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle désire agrandir la Villa des Lacs;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle a besoin d'argent pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité en habitation Sainte-Thècle désire déposer une demande dans le Fonds des Régions Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande un appui des maires de la MRC de Mékinac afin de déposer le projet de la phase II de la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle pour l'agrandissement de la Villa des Lacs dans le cadre du Fonds des Régions Desjardins.
- Désigne Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, comme personnes autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au

projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-040:

Réparation des bandes du Dek Hockey, installation d'un puisard, demande d'un espace de rangement et installation d'une laveuse/sécheuse

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes jouent au dek hockey durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le Dek Hockey a besoin de réparations pour assurer la sécurité des joueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de réparer les bandes et d'installer un puisard pour le Dek Hockey et d'en payer les frais.
- Accepte de construire un espace de rangement et d'installer les équipements pour une laveuse/sécheuse et ce conditionnellement à ce que Dek Hockey Mékinac paie les matériaux pour ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-041:

Projet croque-livres et coffre à jouets

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le prêt d'un croque-livres de la Maison de Familles afin de l'installer dans le kiosque en face du presbytère.
- Accepte de construire un coffre à jouets et de l'installer au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-02-042: Présentation un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour la mise à niveau des infrastructures du terrain de tennis et du Dek-Hockey

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

- **QUE la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation du projet de mise à niveau des infrastructures du terrain de tennis et du Dek-Hockey au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;**

- **QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Thècle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;**
- **QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désigne madame Julie Veillette, directrice des projets spéciaux comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jardinières et fleurs/offre de service

Le conseil demande de vérifier les prix.

Rés. 2018

02-043:

Comité organisateur du concours de Lipsyng/demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au comité organisateur du concours de Lipsyng de l'école Masson qui aura lieu le vendredi 13 avril 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-044:

Fondation MIRA/demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique

CONSIDÉRANT que la Fondation MIRA désire effectuer une collecte sur la voie publique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que l'argent amassé servira à financer l'entraînement de chiens qui sont par la suite remis gratuitement à des personnes ayant un handicap visuel, physique ou à des jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la fondation MIRA à effectuer une collecte sur la voie publique, le 12 mai 2018, à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-045:

La randonnée Jimmy Pelletier/demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT que la randonnée Jimmy Pelletier passera dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le responsable de la randonnée Jimmy Pelletier nous demande l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le passage de la randonnée Jimmy Pelletier sur le territoire de notre municipalité, selon l'itinéraire proposé entre le 28 juin et le 2 juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-046: Comité culturel/paiement d'une partie de l'atelier de danse Hip-Hop

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la différence entre les frais de l'atelier de danse Hip-Hop moins le montant payé par les participants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-047: France Lafond/demande de commandite du prix de location de la salle Aubin pour l'organisation d'un souper bénéfique au profit de l'équipe de la Boulangerie Germain pour le Relais de la Vie

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à l'équipe de la Boulangerie Germain pour le Relais de la Vie afin d'organiser un souper bénéfique, le 23 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-048: Laurence Poiré pose sa candidature pour le poste de sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que Laurence Poiré a envoyé son curriculum vitae pour le poste de sauveteur de plage;

CONSIDÉRANT que Laurence Poiré occupe le poste de sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste depuis 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Laurence Poiré comme sauveteur de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste pour la

saison estivale 2018 aux mêmes conditions que l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-049:

Programme des baux de villégiatures/choix de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité peut bénéficier d'une aide financière de 34 000 \$ dans le programme des baux de villégiatures de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de travaux à effectuer sur les chemins du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente un projet dans le cadre du programme des baux de villégiatures pour les travaux suivant :

- Le dynamitage d'une courbe sur le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux.
- La coupe de branche sur le chemin du Lac-Bouton.
- Le gravelage d'une partie du chemin Joseph-Saint-Amant.
- Le directeur général, Louis Paillé, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité cette demande d'aide financière avec la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-050:

ARPE-Québec/Écocentre

CONSIDÉRANT que ARPE-Québec nous demande de devenir un pour de dépôt officiel (PDO) des produits électroniques;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie récupère présentement les produits électroniques de notre Écocentre;

CONSIDÉRANT que le service de la Régie est satisfaisant pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désire continuer à faire affaire avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) pour le recyclage des produits électroniques dans notre Écocentre et n'adhère pas au service de ARPE-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-051:

Marco Bacon demande d'acheter une partie de terrain de la municipalité sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que Marco Bacon désire acheter un terrain de la municipalité sur la rue Notre-Dame d'environ 100 mètres par 100 mètres;

CONSIDÉRANT que Marco Bacon nous demande le prix d'achat pour cette superficie;

CONSIDÉRANT que le directeur du service d'évaluation de la MRC de Mékinac estime à 1.10\$ le mètre carré pour la vente de terrain industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de vendre un terrain sur la rue Notre-Dame à M. Marco Bacon et ce au coût de 1.10 \$ du mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018

02-052:

Vente du slasher

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution 2017-12-416 qui octroyait le slasher à M. Charles Lapointe puisse que ce dernier ne nous a jamais répondu à l'effet qu'il l'achetait ou non après mainte tentative de le rejoindre.

- Vend à Mike Éthier qui avait fait la deuxième offre la plus cher pour l'achat du slasher soit un montant de 1 100. \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault demande si le puisard qui sera installé pour le dek hockey ruissellera vers le lac Croche. Il informe le conseil que les chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle appuie la fondation MIRA et seront en charge de la collecte sur la voie publique. Il informe le conseil qu'un montant de 18 236 \$ a été recueilli par la Maison des Familles pour le projet Partage afin de remettre des vêtements aux enfants des familles à faibles revenus.

Bernard Bourassa demande si le dynamitage sur le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux se fera cette année.

Yvon Goulet pose une question concernant le départ du directeur général.

AFFAIRES NOUVELLES :

a) Belle à Croquer/demande d'aide financière.

Rés. 2018
02-053:

Belle à Croquer/Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Belle à Croquer désire agrandir son entreprise et ainsi consolider 4 emplois;

CONSIDÉRANT que suite à cet agrandissement Belle à Croquer embauchera 2 personnes de plus;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière cadre dans la politique du conseil municipal pour la création d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 5 000. \$ à l'entreprise Belle à Croquer pour l'agrandissement de son entreprise et la création de 2 nouveaux emplois. Ce montant sera versé à la fin des travaux et à l'embauche de nouveaux employés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-02-054 : Lever de la séance

À 20h25, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier